

# DIRECTEUR ou DIRECTRICE des Ecoles Provinciales de Sécurité Civile (F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT  
VOUS!**

La Province de Namur recrute un Directeur ou une Directrice (F/H/X) pour les Ecoles Provinciales de Sécurité Civile.

## Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Réserve de recrutement valable 5 ans
- Lieu de travail principal : Rue Henri Blès, 88 à 5000 Namur
- Contrat : Statutaire
- Votre candidature est attendue pour le 18 mai 2025 au plus tard.

## Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Ecoles Provinciales de Sécurité Civile (EPSC)

Les Écoles Provinciales de Sécurité regroupent le Centre de formation et de perfectionnement pour secouristes-ambulancier.ère.s en aide médicale urgente et l'École du Feu.

Le Centre de formation en aide médicale urgente organise pour les candidat.e.s secouristes-ambulancier.ère.s issu.e.s des zones de secours et de la Croix-Rouge la formation de base en vue d'obtenir le brevet de secouriste-ambulancier.ère et de pouvoir prendre part aux secours et transports de personnes dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente.

L'École du Feu, quant à elle, forme principalement les pompiers des trois zones de secours namuroises. Elle assure les volets théorique et pratique de leurs formations de base, spécialisées et continues.

## Votre mission / Vos missions

Le Directeur ou la Directrice assure la gestion des écoles de sécurité civile et exécute sa mission sous l'autorité de l'Inspecteur général de l'enseignement et de la formation.

Vous définissez en collaboration avec l'Inspecteur général une vision stratégique des écoles.

Cette responsabilité exige, ipso facto, que vous maîtrisez les dispositions réglementaires et les procédures administratives inhérentes aux pôles dont vous avez la charge.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

## Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un master en lien avec la fonction à pourvoir
- Vous disposez d'une expérience utile de 5 années au moins à temps plein dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions de management
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

## La procédure de sélection

L'examen sera constitué de trois parties :

1. Une **épreuve écrite – au moment du dépôt des candidatures** - consistant en la rédaction d'un rapport (5 pages maximum) sur la vision de la fonction de Directeur ou Directrice de l'École, les défis et les enjeux pour ce service à court et moyen terme. Ce rapport sera transmis au moment du dépôt des candidatures. Cette épreuve est éliminatoire, le minimum requis est fixé à 60%.
2. Présenter une épreuve d'**assessment** destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion, cette épreuve n'est pas éliminatoire.
3. Une **épreuve orale** destinée à évaluer la connaissance de l'institution provinciale, les compétences, la perception de la fonction et les motivations. Cette épreuve est éliminatoire, le minimum requis est fixé à 60%.

## Nous offrons

### Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Statutaire
- Estimation de la rémunération : Directeur.trice- Echelle A5.
  - Brute mensuelle indexée (2025) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 5.225,09€
  - Brute mensuelle indexée (2025) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 5.756,46€

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

### Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écologie nécessaire ;
- Remboursement de 0,36 euro/km parcouru en vélo.

## Comment postuler?

Les candidatures doivent être adressées par mail à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be) ou introduites par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR pour **le 18 mai 2025** au plus tard sous peine d'irrecevabilité. Elles seront impérativement accompagnées, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé, d'une copie du titre requis et du rapport.

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

### Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

Nous vous voulons dans notre **équipe** !